

**...et maintenant :**  
**Comment faire de Montréal une métropole culturelle?**

Mémoire présenté

par l'ADISQ

sur la proposition de  
Politique de développement culturel  
de la Ville de Montréal

11 février 2005



Mesdames,  
Messieurs,

L'ADISQ, *l'association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo*, accueille favorablement la publication de la proposition de Politique de développement culturel de la Ville de Montréal. Nous croyons à la réalité et à l'avenir de «Montréal, métropole culturelle», et nous y participons activement, par les entreprises de nos membres comme par le projet du Quartier des spectacles, que nous avons imaginé et élaboré, et qui est devenu en quelque sorte le projet-vedette du Sommet de 2002.

### **1- La politique culturelle : un jalon important**

Nous sommes particulièrement satisfaits de voir que la Ville, dans le cadre de cette *proposition de Politique de développement culturel* :

- a reconnu l'importance de la culture, pour l'épanouissement des individus autant que pour le développement de la collectivité, et son aspect dynamique (le développement culturel est un moteur de cohésion sociale et de prospérité économique);
- a formulé une politique qui englobe les différentes facettes de la culture (amateur et professionnelle, classique et novatrice, dans ses dimensions de création, de production, de diffusion et de conservation),
- s'adresse à l'ensemble des publics et fait appel à la contribution de tous,
- et a adopté une vision large, prônant notamment l'intégration de la dimension culturelle aux politiques et aux interventions en aménagement (eng. 13), et faisant place, pour la première fois de façon aussi nette, aux industries culturelles (chap. 3.5).

Plus précisément, nous sommes heureux de retrouver, dans la proposition de la Ville, un certain nombre de prises de positions :

- l'appui à la réalisation de la *Vitrine culturelle* (eng. 11),
- l'engagement à s'impliquer dans un plan de développement à long terme des grands festivals (eng. 22),

- l'engagement à réaliser la *Place des festivals* (eng. 24),
- l'engagement «à faire de la réalisation du *Quartier des spectacles* une priorité stratégique» (eng. 27).
- l'appui au principe de la diversité culturelle et sa promotion (eng. 35),

Ce sont là des dossiers discutés depuis avant le Sommet de 2002, dont plusieurs ont été conçus, développés et mis de l'avant par les membres de l'industrie et le milieu des arts de la scène.

Étant partie prenante à ces engagements, nous sommes bien placés pour en mesurer la complexité. Cependant, nous estimons que plus de trois ans de réflexion et de discours devraient bientôt se traduire par des réalisations.

## **2- De l'action en partenariat**

À titre d'exemple, voici un projet concret, qui répond à la fois aux intérêts du Quartier des spectacles, du Vieux-Montréal, du Vieux-Port, du Quartier international, du Palais des Congrès et du Centre des affaires, autant de destinations touristiques montréalaises actuellement isolées les unes des autres :

- **établir un mode de transport collectif pour faire le lien entre toutes ces destinations à fort potentiel.**

De façon immédiate, le secteur n'a pas besoin d'un mode de transport coûteux et sophistiqué; des autobus bien identifiés, respectant des horaires fiables, suffiraient. Et il faut bien comprendre que le succès d'un tel projet ne réside pas dans la rentabilité propre d'un trajet d'autobus, mais bien dans l'augmentation de revenus globaux résultant de l'achalandage accru de l'ensemble des destinations.

Si ce mode de transport n'est pas implanté, ne serait-ce que sous une forme provisoire, les initiatives privées, par exemple celles de gens d'affaires qui veulent attirer la clientèle du centre-ville dans leur boutique ou leur restaurant du Vieux-Montréal, risquent de se multiplier, avec pour effet d'accroître les problèmes de circulation, de bruit et de pollution au profit d'une clientèle privée, au lieu d'améliorer la circulation de l'ensemble de la clientèle sur l'ensemble du territoire ciblé.

Dans ce dossier, la demande de l'ADISQ est simple : peut-on passer à l'action?

Par contre, dans certains dossiers, la Ville nous semble faire preuve de précipitation, au détriment de sa propre planification. Un exemple? L'entente de 19 ans, d'une valeur de plus de 28,5 millions de dollars, conclue en novembre dernier entre l'arrondissement Ville-Marie et *Astral Media Affichage*, sans consultation du milieu, alors que :

- nous réclamons depuis longtemps, publiquement, que toute la question de l'affichage culturel soit étudiée dans le cadre plus large d'un zonage culturel et, pour le secteur concerné, dans le cadre de l'aménagement du Quartier des spectacles,
- et que la Ville s'est engagée elle-même «à se doter d'une signalisation cohérente, mettant en réseau et donnant toute la visibilité requise aux institutions, équipements, événements, œuvres d'art public...» (eng. 17).

L'ADISQ demande que toute la question de la visibilité des lieux de diffusion culturelle, non seulement en termes de signalisation, mais aussi d'affichage et d'éclairage, fasse l'objet d'un plan d'action global, en consultation avec le milieu, et qu'on n'hésite pas à réviser, pour l'améliorer le cas échéant, la réglementation municipale en matière d'affichage et d'éclairage.

Nous ne sommes pas contre l'implantation rapide de mesures provisoires, en matière d'affichage, mais celles-ci doivent être adoptées en tenant compte de la planification d'ensemble, c'est-à-dire qu'elles doivent être réversibles, ne pas emprisonner les parties dans un engagement à long terme, et s'adapter à l'évolution de la vision d'aménagement du territoire.

Parfois, c'est le laisser-aller qui hypothèque la réalisation des grands projets. Par exemple, si la Ville laisse aller le développement immobilier dans le centre, en évaluant à la pièce les projets que présentent les promoteurs, comment va-t-on pouvoir réaliser le projet d'ensemble que constitue le Quartier des spectacles, en réservant l'espace suffisant pour les grands festivals, en prévoyant des ateliers abordables pour les artistes, de la place pour la clientèle étudiante, etc.?

Nous ne demandons pas de geler le développement en attendant qu'émerge une vision parfaite du Quartier des spectacles, mais plutôt de mieux coordonner l'étude

des projets et l'émission de permis par la Ville avec les travaux du *Partenariat du Quartier des spectacles*.

Depuis la préparation du Sommet de 2002, la Ville a invité les milieux culturels à œuvrer en partenariat avec elle. En ce qui concerne l'ADISQ, mais aussi le milieu des arts de la scène, ce partenariat s'est notamment concrétisé autour du projet du Quartier des spectacles, puis de la création de l'organisme précisément nommé *Partenariat du Quartier des spectacles*.

Nous souhaitons que, pour vraiment faire de Montréal une métropole culturelle, cette relation de partenariat entre la Ville et les milieux culturels, incluant les industries culturelles, s'étende à l'ensemble de nos préoccupations communes.

### **3- Un soutien direct aux industries culturelles**

L'une de ces préoccupations concerne la nature et l'importance du soutien de la Ville aux industries culturelles.

L'engagement 25 de la proposition de Politique :

«La Ville s'engage à donner son appui au principe du financement public des industries culturelles»,

est visiblement bien intentionné mais il demeure, à nos yeux, insuffisant. Si la Ville reconnaît que le financement public des industries culturelles «est indispensable au maintien des entreprises qui en font partie, vu la taille de notre marché», pourquoi n'y contribue-t-elle pas directement?

À ce sujet, l'ADISQ **souhaite que la Ville obtienne un amendement à sa Charte**, ainsi libellé :

«Malgré la Loi sur l'interdiction de subventions municipales (chapitre I-15), la ville peut soutenir financièrement un organisme à vocation culturelle qui exerce ses activités sur son territoire.»

Conscients qu'il s'agit là d'un processus long et complexe, et que, même si la Ville détenait un pouvoir de subvention, les ressources financières dont elle dispose sont limitées, nous souscrivons, à plus court terme, à la volonté exprimée dans la *proposition de Politique de développement culturel* :

«La Ville de Montréal souhaite identifier d'autres manières d'apporter son soutien au développement de ces industries sur son territoire» (p. 33).

En ce qui concerne l'industrie du spectacle, ce soutien au développement pourrait prendre la forme d'un **allègement fiscal équivalent à celui dont bénéficient déjà les OSBL à vocation culturelle** :

- exemption de taxe d'affaires pour les organismes opérant dans un local ouvert au public;
- en-lieu de taxe foncière pour le % de superficie accessible au public.

Un tel allègement permettrait notamment aux propriétaires d'investir dans la rénovation et l'embellissement de leurs salles de spectacle, sur l'ensemble du territoire montréalais.

#### **4- Un soutien adapté à la nature de nos industries**

Cela dit, un autre problème subsiste en ce qui concerne le soutien de la Ville aux industries culturelles : c'est qu'il est souvent perçu comme concurrent du soutien aux artistes, et consenti par la Ville aux dépens de celui-ci.

C'est pourquoi l'ADISQ considère que le soutien aux industries culturelles devrait **refléter la nature de ces industries, à la fois agents de développement économique et de développement culturel**. À titre d'exemple, l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo pourrait bénéficier de mesures de soutien municipales à titre d'industrie de la «nouvelle économie» :

- qui contribue aux dépenses de loisirs, aux dépenses liées au tourisme et aux retombées fiscales de ces dépenses;
- qui contribue à la qualité de vie des Montréalais et au rayonnement de Montréal et du Québec à l'étranger;
- et dont les produits (spectacles, disques et vidéos), conçus ici et exprimant la culture québécoise, sont en concurrence avec les produits étrangers sur le marché local.

Les plus récentes données recueillies par l'*Observatoire de la culture et des communications du Québec* nous apprennent que, au cours des quatre premiers mois de 2004, à Montréal, plus de 1,2 million de personnes ont assisté à 2800 représentations payantes en arts de la scène (théâtre, danse, musique, chanson, variétés). Le taux d'occupation moyen des salles était de 78,8 % et les revenus de billetterie (revenus bruts) s'élevaient à près de 34,4 millions de dollars. Selon les données recueillies pour cette période, Montréal compte pour 54 % de l'assistance et près de 62 % des revenus de billetterie de l'ensemble du Québec.

Aux sommes déboursées pour l'achat de billets, il convient d'ajouter les dépenses indirectes que génère une soirée de spectacle, en termes de transport, de restauration et de consommation, pour avoir une idée plus exacte de l'impact de cette activité sur l'économie locale.

L'importance de cet impact ne signifie pas que l'industrie montréalaise du spectacle nage dans l'argent : les frais de production sont élevés, la concurrence est vive entre les membres de l'industrie comme de la part d'autres industries récréo-culturelles. Mais il nous incite à **élargir le partenariat avec la Ville sur le plan du développement économique.**

Aussi invitons-nous la Ville à **repenser globalement son aide aux industries culturelles, à la fois sous l'angle du développement économique et sous l'angle du développement culturel.**

## **5- Un financement à l'échelle métropolitaine**

Dans une économie mondiale largement fondée sur la concurrence entre grandes villes, Montréal :

- dont les quartiers centraux concentrent déjà la majeure partie des grands équipements de création, de production et de diffusion culturelles,
- et qui jouit d'une visibilité et d'un rayonnement internationaux,

est la vitrine principale de la culture québécoise, en même temps que le premier lieu d'accueil au Québec de la culture étrangère.

Dans ce contexte, il nous apparaît profitable pour l'ensemble du Québec de doter Montréal de toutes les ressources nécessaires à sa vitalité économique et culturelle et à son rayonnement international.

Par ailleurs, il est évident que la consommation culturelle à Montréal repose non seulement sur la population locale, mais aussi, dans une large mesure, sur celle de toute la région.

Il serait donc logique de partager le financement des équipements et services culturels de la «ville-centre» entre tous leurs utilisateurs, c'est-à-dire sur tout le territoire effectivement desservi. Dans la région de Montréal, un tel partage devrait inclure l'ensemble des municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal.

L'engagement 39 :

«Les élus de la Ville de Montréal s'engagent à convaincre leurs collègues de la CMM de consentir un soutien financier aux institutions culturelles et aux festivals qui ont une portée métropolitaine»

nous paraît bien intentionné, mais nous nous interrogeons sur sa portée réelle. Il est clair pour l'ADISQ que le soutien de la CMM doit se traduire **concrètement**.

De plus, nous croyons que **cette participation de la CMM au financement** devrait non seulement s'appliquer aux institutions culturelles et aux festivals de portée métropolitaine, mais **aussi à la promotion de l'offre**, que ce soit dans le cadre du projet de *Vitrine culturelle* ou d'autres outils à développer.

## **6- Une gestion efficace des quartiers centraux**

Comme nous l'avons déjà mentionné, une grande partie de l'activité culturelle à Montréal se retrouve dans le centre-ville. Celui-ci, qui compte à peu près 54 000 résidants, est fréquenté chaque jour par plus de 500 000 personnes, dont la moitié y viennent pour travailler et l'autre moitié pour magasiner, étudier, visiter, assister à un spectacle, etc.

Le centre-ville concentre notamment :

- de grands attraits touristiques de rayonnement régional, national et international : Vieux-Montréal, Vieux-Port, Quartier international, Quartier des spectacles,...;
- une offre hôtelière de 8000 chambres, le Palais des congrès, les grands magasins et grands centres commerciaux;
- trois universités, la Grande Bibliothèque, le Centre des sciences, les grands musées;
- en plus des sièges des grandes entreprises et des institutions financières...

Tout cela pour rappeler, s'il en est besoin, que ce secteur de la ville a l'obligation de bien fonctionner, parce qu'il est le cœur de la ville, son moteur économique et culturel.

De nombreux membres de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo sont des utilisateurs du centre-ville, mais aussi des agents du développement économique et culturel de ce secteur. À ces divers titres, **ils ont besoin de services municipaux accessibles, efficaces et concertés.**

Nous ne nous prétendons pas être qualifiés pour proposer à la Ville une structure de gestion administrative ou de représentation politique idéale pour le Centre, mais il est clair pour nous que **la gouvernance du centre-ville doit :**

- **refléter son rôle moteur pour l'ensemble de la région et son rayonnement métropolitain et international,**
- **et favoriser un fonctionnement optimal en termes de services aux utilisateurs** (résidents, travailleurs, visiteurs, entreprises et organisations).

## **7- Un meilleur soutien aux festivals et événements**

En ce qui concerne les festivals et événements, vous savez que les plus importants d'entre eux se déroulent dans le Quartier des spectacles, et veulent y demeurer. Or,

depuis qu'on parle d'un aménagement d'ensemble de ce quartier, il est visiblement devenu plus attrayant pour les développeurs.

Nous sommes d'accord avec l'idée de relancer le développement dans un secteur déstructuré du centre-ville. Nous appuyons la politique d'élimination progressive des terrains vacants et terrains de stationnement de surface. Mais nous croyons que ce développement, cette occupation des espaces doivent être planifiés en tenant compte de la vocation première du Quartier des spectacles.

En l'occurrence, **il devient crucial pour les festivals de conserver des espaces, non seulement celui prévu pour l'aménagement de la *Place des festivals*, mais d'autres espaces autour de cette place.** Quand on parle de foules de 100 000 à 200 000 personnes, il faut prévoir les aménagements adéquats pour permettre la tenue des activités, de même que l'accueil, la circulation et l'évacuation des gens qui y assistent. C'est pourquoi nous réitérons notre demande **que les projets d'aménagement et de développement dans le Quartier des spectacles soient évalués par la Ville en consultation avec le Partenariat** du Quartier des spectacles.

En ce qui concerne l'aide apportée par la Ville aux OSBL organisateurs des grands festivals, c'est le *Bureau des festivals et des événements culturels* qui coordonne les services fournis par la Ville : fermeture des rues, barrières et cloches de béton pour canaliser la circulation sur le site, déplacement de parcmètres, d'arbres et de plantes, etc. Cependant, les grands festivals organisés par nos membres assument eux-mêmes l'essentiel de la sécurité sur le site ainsi que la propreté. Ils bénéficient d'une aide financière, plafonnée à 100 000 \$ par événement, dans le cadre du *Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels*, alors que leurs frais peuvent facilement dépasser le million de dollars.

Récemment, la Ville a voulu facturer aux OSBL responsables les services accrus de police fournis les soirs de festivals, alors que les OSBL ont leur propre service de sécurité, ainsi que le manque à gagner dû à l'enlèvement des parcomètres sur le site. Nous croyons que ce genre de comportements n'est pas compatible avec l'importance que la Ville reconnaît aux grands festivals, en termes d'impact économique et culturel, de visibilité et de rayonnement.

Considérant l'importance de l'apport culturel, touristique et économique des grands festivals, il est **urgent d'assurer leur survie et leur développement à long terme.** Dans ce sens, l'ADISQ appuie l'engagement de la Ville :

- «à convenir avec les principaux intéressés -de concert avec la CMM et les partenaires gouvernementaux- d'un plan de développement à long terme des grands festivals montréalais.» (engagement 22)

Mais nous précisons qu'**il faut procéder rapidement à cette concertation, afin de passer à l'action**, que ce soit en termes de financement accru, partagé entre les divers paliers de pouvoir public (Ville, CMM, gouvernements du Québec et du Canada), ou en matière de services techniques.

## **7- Un Conseil des arts ouvert à la culture populaire**

En terminant, un mot sur le *Conseil des arts de Montréal* : **l'ADISQ appuie sans réserve l'augmentation de ses budgets** (engagement 18). Et nous en profitons pour poser la question :

- si une hausse de budgets est tout à fait justifiée pour le *Conseil des arts*, ne serait-il pas logique, du même coup, de **garantir le budget des programmes** offerts par le *Service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie*?

Pour en revenir au *Conseil des arts*, nous voulons rappeler que tout un pan de la création culturelle est exclu de son action.

En effet, les programmes du Conseil couvrent les champs des arts visuels, de la littérature, de la musique, du théâtre, de la danse, du cinéma et de la vidéo. Mais ils ne couvrent pas, entre autres, les variétés, la chanson, les festivals grand public.

Nous souhaiterions que le Conseil élargisse ses horizons en incluant ces champs, tant à ses **programmes de subventions et de tournée**, destinés aux organismes professionnels, qu'à ses **prix** (prix de reconnaissance et Grand Prix). Après tout, il n'y a pas incompatibilité entre soutien au développement disciplinaire, reconnaissance de l'excellence et culture populaire.

Nous vous remercions.